



Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'établissement de l'école secondaire André-Laurendeau, tenue 7 juin 2017 à 19 h, au 7450, boul Cousineau à Saint-Hubert.

Sont présents :

Nom	Présent (e)	Absent (e)	Mandat
Chahneze Mezziani		x	Parent (1 an)
Nathalie Kleber	x		Parent (1 an)
Virginie Sarria		x	Parent (1 an)
Marika Larravoire		x	Parent (1 an)
Vacant			Parent (2 ans)
Najwa Lazrak	x		Parent (2 ans)
Lison Chalut	x		Parent (2 ans)
Vacant			Parent en remplacement
Hélène Lévesque	x		Personnel enseignant (1 an)
Marie-Claude Stebenne	x		Personnel enseignant (1 an)
Francis Amyot	x		Personnel enseignant (1 an)
Vacant			Personnel enseignant (1 an)
Nadine Robichaud	x		Personnel enseignant (1 an)
Martine Blanche	x		Personnel enseignant (1 an)
Carole Leblanc	x		Personnel de soutien tech. adm. (1 an)
Geneviève Charlebois	x		Personnel professionnel (1 an)
Yasmine Belamine	x		Élève – secondaire 4 (1 an)
Kessy Napon	x		Élève – secondaire 5 (1 an)
			Communauté (1 an)
			Communauté (1 an)
Sylvain Caron	x		Direction

1. Accueil et ouverture de l'assemblée

38-CE-16-17

La séance ouvre à 19 h 6. Mme Kleber souhaite la bienvenue à tous.
Mme Robichaud propose l'ouverture de l'assemblée.

2. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour se lit comme suit :

- 1-Accueil
- 2-Adoption de l'ordre du jour
- 3-Adoption du procès-verbal du 10 mai 2017
- 4-Travaux du conseil
 - 4.1 Budget initial 2017-2018 (approbation)
 - 4.2 Liste des fournitures scolaires 2017-2018 (approbation)
 - 4.3 Règles de régie interne (approbation)
 - 4.4 Activités étudiantes et campagnes de financement (approbation)
- 5-Période de questions du public
- 6-Suivi au procès-verbal du 10 mai 2017
- 7-Correspondance reçue
- 8-Rapports de reddition de comptes
 - 8.1 De la présidente
 - 8.2 Du directeur
 - 8.2.1 Plan d'effectifs (information)

8.2.2 Allocations dédiées (information)

9-Affaires nouvelles (point d'information)

10-Parole aux représentants

- 10.1 Représentants des élèves
- 10.2 Représentants des membres du personnel
- 10.3 Représentants des parents
- 10.4 Représentant du comité de parents

11-Levée de l'assemblée

39-CE-16-17

Mme Carole Leblanc, appuyée par Mme Martine Blanche, propose l'adoption de l'ordre du jour tel que présenté. Adopté à l'unanimité.

3. Adoption du procès-verbal du 10 mai 2017

40-CE-16-17

Mme Nadine Robichaud, appuyée par Mme Carole Leblanc, propose l'adoption du procès-verbal. Adopté à l'unanimité.

4. Travaux du conseil

4.1 Budget initial 2017-2018

41-CE-16-17

Madame Marie-Laure Sénéchal, agente d'administration, présente les informations du budget initial. Elle explique les quelques changements en comparaison avec l'an passé. L'une des distinctions est que les dépenses associées aux couleurs-écoles ont été déplacées dans une catégorie à part A3*. Il y a eu regroupement de différentes mesures de soutien du personnel non enseignant permettant de payer les salaires dans une seule catégorie R24A – Accroche-toi au secondaire qui est une nouvelle mesure. Ceci facilitera la gestion administrative.

CONSIDÉRANT que les règles d'allocations régissant la préparation du budget initial 2017-2018 prévoient qu'une répartition soit faite en tenant compte de la population étudiante estimée pour l'année en cours;

CONSIDÉRANT que le Conseil d'établissement doit adopter un budget qui maintient l'équilibre entre d'une part les dépenses et d'autre part les ressources allouées par la Commission scolaire et les revenus propres de l'établissement;

IL EST PROPOSÉ PAR Carole Leblanc, appuyé par Hélène Lévesque;

que le budget initial pour l'année 2017-2018 au montant de **1 3 653 348 \$**

soit adopté tel que déposé sous le document numéro **4.1**

Adopté à l'unanimité.

4.2 Liste des fournitures scolaires 2017-2018

42-CE-16-17

Madame Nadine Robichaud, appuyée par Madame Hélène Lévesque, propose l'approbation des listes de fournitures scolaires tel que présenté. Approuvé à l'unanimité.

Les parents apprécient beaucoup la version simplifiée des fournitures scolaires qui est transmise depuis quelques années.

4.3 Règles de régie interne

Monsieur Caron présente le point 13 de l'actuel document des règles de régie interne qui se lisait comme suit :

- « 13. Assiduité aux réunions
- 13.1 Un représentant prévoyant être absent doit en aviser la présidence ou le secrétaire.
- 13.2 Toute démission doit être transmise par écrit à la présidence dans les plus brefs délais. »

Il présente l'amendement proposé qui se lit comme suit :

« . 13. Participation des membres

13.1 Assiduité

Les membres du Conseil d'établissement doivent participer aux séances de façon assidue et ponctuelle.

13.2 Absence

Un membre prévoyant être absent doit en aviser la présidence ou la secrétaire dès que possible.

13.3 Absences répétées

Après un maximum de trois absences répétées et non justifiées d'un membre aux séances du conseil, le président ou la direction doit communiquer avec lui pour s'enquérir de sa volonté à continuer de participer aux travaux du Conseil d'établissement.

13.4 Démission

À défaut de réponse positive, le membre est invité à remettre sa démission. En tout temps, chaque démission doit être transmise par écrit à la présidence ou à la direction dans les plus brefs délais. »

43-CE-16-17

Madame Nadine Robichaud, appuyée par Madame Martine Blanche, propose l'approbation des modifications aux règles de régie interne. Approuvé à l'unanimité.

4.4 Activités étudiantes, voyages et campagne de financement

44-CE-16-17

Les membres ayant pris connaissance des tableaux des activités et campagnes de financement il est proposé par Madame Marie-Claude Stebenne, appuyée par Madame Geneviève Charlebois, d'approuver les activités, voyages et campagnes de financement soumis. Approuvé à l'unanimité.

5. Période de questions du public

Aucune personne du public.

6. Suivis au procès-verbal du 10 mai 2017

Marie-Claude Stébenne précise certaines informations au sujet de la campagne de financement du théâtre. Il s'agit de vente par catalogue. Les catalogues changeront selon les différentes périodes de l'année.

7. Correspondance reçue

Aucune correspondance

8. Rapports de reddition de compte

8.1 De la présidente

8.2 Du directeur

8.2.1 Plan d'effectifs

Certaines décisions ont dû être prises en lien avec le plan d'effectifs qui entraîne certaines modifications de postes. L'école a pris la décision de maintenir les services aux élèves.

8.2.2 Allocations dédiées

Le directeur doit présenter au conseil d'établissement les redditions de compte des allocations dédiées. Il lit aux membres du conseil les déclarations qu'il doit faire.

Mesure 30170

DÉCLARATION DE LA DIRECTION D'ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE SUR L'UTILISATION DES SOMMES ALLOUÉES POUR LA MESURE 30170 POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2016-2017

La direction de l'école secondaire André-Laurendeau confirme que les ressources financières allouées par la commission scolaire dans le cadre de la mesure pour des initiatives des établissements d'éducation préscolaire et d'enseignement primaire et secondaire (30 170) ont été reçues et utilisées conformément aux fins prévues dans les Règles budgétaires amendées de fonctionnement des commissions scolaires pour l'année scolaire 2016-2017 pour des moyens d'interventions et du personnel requis pour :

offrir un accompagnement soutenu aux élèves à risque de décrochage lors de leur première année au secondaire;

offrir aux élèves un environnement d'apprentissage stimulant par le financement d'initiatives concrètes et novatrices liées à l'utilisation des technologies et ressources numériques pour l'enseignement et pour l'apprentissage;

soutenir le déploiement de l'éducation interculturelle;

soutenir toutes initiatives visant à favoriser l'activité physique et les saines habitudes de vie dans les écoles;

accroître la formation du personnel et l'optimisation du fonctionnement des écoles.

La direction reconnaît qu'une utilisation non prévue des ressources financières allouées au financement de ces mesures peut faire l'objet d'une récupération par le Ministère.

Le directeur confirme, s'il y a lieu :

Que les allocations suivantes qui concernent l'école André-Laurendeau sont déposées au budget de l'école et utilisées aux fins prévues :

Maternelle 4 ans à temps plein – milieu défavorisé (mesure 11010) N/A ____

Agir autrement - milieu défavorisé (mesure 15011) N/A ____

Aide alimentaire (mesure 15012) 30 372 \$ ____

Études dirigées au secondaire - milieu défavorisé (mesure 15014) N/A ____

Réussite en lecture et écriture au primaire - milieu défavorisé (mesure 15015) N/A ____

Aide individualisée (mesure 15021) 0 \$ ____

Saines habitudes de vie (mesure 15022) 32 383 \$ ____

Lecture à l'école (mesure 15103) 32 474 \$ ____

Soutien en mathématique (mesure 15530) N/A ____

Activités culturelles (mesure 30090) N/A ____

Initiatives des établissements (mesure 30170) 33 984 \$ ____

Cette reddition de compte est faite pour la Commission scolaire Marie-Victorin, mais elle a aussi été déposée au Conseil d'établissement de l'école.

Le directeur reconnaît qu'une utilisation non prévue des ressources financières allouées au financement de ces mesures peut faire l'objet d'une récupération par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement Supérieur.

9. Affaires nouvelles (point d'information)

La session d'examens commence ce vendredi pour les 10 jours suivants. Les parents et les élèves ont reçu l'horaire des examens et des périodes de révision.

La soirée des finissants a lieu le lundi 12 juin. Taux de participation de 96 %. Malheureusement, nous avons dû limiter le nombre de billets à 2 invités par élève. C'est un défi de trouver une salle, à proximité de l'école et à un coût abordable, qui peut accueillir un grand nombre de personnes (environ 1000).

Les informations sur les cours d'été sont disponibles sur le site internet de la CSMV. Lorsque les résultats seront disponibles, les adjoints contacteront les parents des élèves pour qui un cours d'été est recommandé.

10. Parole aux représentants

10.1 Représentants des élèves

Gala sportif : Les élèves ont beaucoup aimé le gala. Les commentaires étaient positifs. La conférence de l'athlète olympique a été très appréciée.

Kessy mentionne qu'elle a été déçue que, l'an prochain, les jeans troués soient interdits.

Les élèves qui siègent sur le conseil des élèves ont pris part à un dîner au restaurant Ambrosia lundi dernier. Ce fut très agréable et les élèves ont bien aimé.

Kessy soulève qu'elle a l'impression qu'il n'y a pas beaucoup d'activités de prévention d'intimidation dans l'école.

10.2 Représentants des membres du personnel

Beaucoup d'élèves se tiennent près du théâtre au 2^e étage. Mme Stebenne demande s'il y aurait possibilité d'ajouter des bancs dans ce couloir. Cela serait également pertinent dans le corridor du C au 2^e étage (près C-215, C-209)

Mme Robichaud mentionne que ses élèves de PEI secondaire 4 en option danse ont trouvé cela dommage de ne plus participer au spectacle de danse de fin d'année.

Les enseignants mentionnent que les tâches ne cessent d'augmenter. La convention collective précise une moyenne de 24,6 périodes par enseignant. De plus en plus, il y a des tâches à 26 voire 28 périodes et les groupes ne cessent d'augmenter.

10.3 Représentants des parents

Question : Est-ce que lors des examens de fin d'année les élèves auront droit à une bouteille d'eau? Oui, les élèves auront droit.

10.4 Représentante du comité de parents

La direction générale a parlé de la pratique d'augmentation de notes. À la CSMV, effectivement lorsqu'un élève a 58 ou 59 %, la note de l'élève est ajustée à 60 %. Il n'existe pas de note plancher.

Budget initial : demande à toutes les écoles de présenter les comparatifs de l'année précédente. Les directions d'école ne peuvent pas remettre le canevas envoyé par la CSMV puisque ce n'est pas un document dans lequel les écoles peuvent travailler. Ils n'émettront pas de directives aux directions d'école afin de produire des documents détaillés

Distinctions entre les différentes mesures :

Protégées : Rien à dire

Dédiées : Pas grand-chose à dire, mais éventuellement peut être transférés dans la même catégorie

Sans contraintes : Possibilité de les transférer où l'on veut, mais il n'y en a presque pas.

Les membres des CE sont invités à demander la liste des montants sur lesquels les membres peuvent se prononcer.

Intimidation : L'obligation de divulgation à la CSMV n'est pas quand il y a situation d'intimidation, mais plutôt lorsqu'un parent porte une plainte lorsqu'il n'obtient pas satisfaction.

Cours d'été : uniquement à Mgr-Parent pour cet été.

11 Levée de l'assemblée

Monsieur Caron tient à remercier les membres pour leur implication.

Les points à l'ordre du jour étant épuisés, Madame Nadine Robichaud suggère la levée de l'assemblée. La rencontre prend fin à 20 h 33.



Nathalie Kleber, Vice-présidente



Sylvain Caron, directeur

Adopté à la séance du 11 octobre 2017